



Paris, le 07 janvier 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Marcel JALLET
Président de l'Association Nationale des
Conseillers Pédagogiques
45 Boulevard de la Signore
13700 Marignane

Cher Ami,

Dans la continuité de nos échanges et suite aux groupes du chantier métier qui se sont tenus le mois dernier concernant les conseillers pédagogiques, nous revenons vers vous afin de faire un point sur la situation, avant la mise en place d'un groupe de travail spécifique qui devra préciser les contenus de la circulaire.

Lors des groupes de travail du chantier métier, le SNUipp-FSU est intervenu, comme il s'y était engagé auprès de l'ANCP lors de ses journées nationales à Dijon en octobre, autour des questions concernant les missions, les conditions d'exercices et la revalorisation de la fonction. Il a porté l'exigence d'un recentrage des missions de CPC sur les actions pédagogiques et de la prise en compte de la charge supplémentaire que représente la mise en place des réformes en cours. Il a été entendu sur l'appartenance du CP à une équipe de circonscription et non « *auprès d'un IEN* » et sur le positionnement des actions en direction des stagiaires et néo-titulaires « *dans le cadre des ESPE* », ainsi que sur le maintien des postes spécifiques de CPD-EPS.

Concernant les modalités d'affectation, le SNUipp-FSU s'est opposé à la nomination des conseillers pédagogiques sur des postes à profil. Face au blocage du ministère, il est intervenu pour que soit retenue la notion de « profilage de postes » qui permet à tous les candidats d'être clairement informés des conditions de travail et des engagements liés au poste. Il continuera d'intervenir pour qu'aucune référence à des postes à profil ne soit faite dans la circulaire et portera l'exigence d'une affectation par liste d'aptitude.

Si la question du temps de travail fera l'objet d'un cadrage national ultérieur, le SNUipp-FSU a permis de supprimer la référence à un temps de service de 1 607 heures, initialement prévue. Cependant, la référence au cadre de la Fonction Publique n'est pas suffisante, d'autant que le ministère y ajoute deux semaines durant les vacances. Lors du groupe de travail spécifique, le SNUipp-FSU interviendra pour que le cadrage national précise que le temps de travail de référence des CP est de 36 semaines et qu'il peut prendre en compte de façon exceptionnelle, en fonction des réalités locales, une modulation à maxima de deux semaines supplémentaires réparties avant et après les congés d'été, avec des possibilités de récupération ou de compensation.

Le SNUipp-FSU a également fait préciser que la semaine ne devait pas dépasser 5 jours (cas des circonscriptions ou des classes auraient lieu le mercredi et d'autres le samedi), ce qui a été pris en compte.

Dès le premier groupe de travail, le ministère a annoncé une limitation des possibilités de revalorisation liée aux contraintes budgétaires. Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler la nécessité de donner un signal suffisamment fort de reconnaissance de la fonction des CPC qui ont été écartés de toutes revalorisations indemnitaires. Devant le refus du ministère d'envisager une bonification indiciaire, le SNUipp-FSU est intervenu pour que les indemnités des conseillers pédagogiques réunis sous la même appellation ne soient pas inférieures à celles des CPD-EPS et que cette revalorisation se fasse sous forme de NBI. Il a rappelé que le point supplémentaire pour le barème de la hors classe ainsi que l'accès au GRAF n'étaient pas une réponse à la revalorisation.

En effet, ces mesures entraînent de la division et ne bénéficient qu'à un nombre très limité de personnels. La question des frais de déplacement n'a pas eu de réponse. Par ailleurs, le SNUipp-FSU continue d'exiger que les conseillers pédagogiques ne soient pas exclus du droit à l'ISAE.

Si le chantier qui s'est tenu a permis d'obtenir certaines avancées, il est indispensable de continuer à intervenir pour obtenir des améliorations plus significatives et une concrétisation effective des engagements pris par le ministère. Par ailleurs, certains points restent problématiques comme les modalités d'affectation ou le temps de travail de référence. Sur l'ensemble de ces éléments, le SNUipp-FSU continue de porter des revendications pour une réelle amélioration et une reconnaissance de la fonction des conseillers pédagogiques qui doit rester attractive.

Nous restons à votre disposition pour continuer de débattre et faire avancer les propositions que nous pourrions porter ensemble.

Bien cordialement.

Sébastien SIHR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien SIHR', written over a horizontal line.